

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 5 (1947)

Heft: 2

Artikel: L'évolution des banques suisses en 1944 et 1945

Autor: Perret, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-132537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Documents

L'évolution des banques suisses en 1944 et 1945¹

par Jean PERRET
licencié ès sciences économiques et commerciales

Comme pendant les précédentes années de guerre, l'activité des banques suisses a continué, vers la fin des hostilités, à être fortement influencée par le conflit mondial et ses nombreuses répercussions sur les transactions internationales, le degré d'emploi, les finances publiques et la structure interne du marché financier. Même en 1945, après la conclusion de l'armistice en Europe, si les conditions nées de la guerre ne se sont pas aggravées, on ne peut en tout cas pas prétendre qu'elles se sont améliorées et elles ont continué de marquer nettement de leur empreinte l'activité des banques suisses.

Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier le volume que publie chaque année le Service d'études et de statistique de la Banque nationale suisse sur la situation des instituts de crédit. Cette publication constitue une précieuse source de documentation pour tous ceux qui s'intéressent aux problèmes bancaires et fournit d'amples renseignements, non seulement sur l'ensemble des banques suisses, mais encore sur les différents groupes de banques classées selon leurs fonctions économiques.

Nous nous proposons d'étudier ici quelques aspects de la statistique des banques de 1944 et 1945 (les deux derniers fascicules parus) en indiquant à titre de comparaison quelques années antérieures, et en nous attachant spécialement aux deux groupes les plus importants : les banques cantonales et les grandes banques commerciales.

Chiffre d'affaires et total du bilan

Ces renseignements constituent le baromètre de l'activité des banques en général et permettent par conséquent aussi de tirer des conclusions sur la situation économique du pays, dans son ensemble.

Dans l'ensemble, le *chiffre d'affaires* est resté stable en 1944, mais l'année suivante montre déjà le regain d'activité dont ont bénéficié nos banques. Si le chiffre relatif aux grandes banques n'a pas augmenté dans la même proportion que celui des autres groupes, cela provient essentiellement de ce que

¹ Cf. « Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1944 und 1945 ». Publications du Bureau d'études économiques et statistiques de la Banque Nationale Suisse.

Chiffre d'affaires en milliards de francs

Catégories	1938	1941	1942	1943	1944	1945
Banques cantonales	35,0	35,8	38,2	38,5	39,6	44,4
Grandes banques	108,2	61,7	63,0	61,2	59,5	60,2
Banques locales	16,4	13,9	14,8	15,1	15,4	17,7
Caisse d'épargne	1,6	1,5	1,7	1,9	2,0	2,4
Caisse de crédit mutuel	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	0,7
Total	161,6	113,3	118,2	117,3	117,2	125,4

deux instituts ont cessé leurs opérations en 1945 et que leur chiffre d'affaires n'est plus compris dans la statistique des banques depuis cette année-là.

Quant au *total du bilan*, l'accroissement qui s'est manifesté ces dernières années s'est poursuivi lentement dans tous les groupes. La baisse enregistrée en 1939 a ainsi non seulement été rattrapée, mais en comparaison de 1938, le total du bilan accuse à fin 1945 une hausse de 2,6 milliards de francs.

L'évolution du passif

Si l'on fait exception des changements survenus dans les grandes banques, les *fonds propres* (capital social et réserves) n'ont que peu varié en 1944 et 1945. Au total, le mouvement est peu important par rapport à 1938, puisque, pour l'ensemble des banques, les fonds propres ne se sont élevés que de 2133 millions de francs en 1938 à 2182 millions de francs en 1945.

Quant au groupe des grandes banques, il reflète le mouvement de concentration qui s'est produit en 1945, lorsque la Banque fédérale S. A. et la Banque commerciale de Bâle cessèrent leur activité et qu'une partie de leurs affaires fut reprise par l'Union de banques suisses et la Société de banque suisse respectivement. Du fait que deux grandes banques ne figurent plus dans la statistique de 1945, 76 millions de francs de fonds propres ont été éliminés, compensés partiellement par l'accroissement des fonds propres de l'Union de banques suisses de 75 à 93 millions de francs. En outre, la S. A. Leu & Cie a uniformisé son capital actions ; cette opération a entraîné une réduction de ses fonds propres de 6 millions de francs.

*Fonds propres de toutes les banques
(en millions de francs)*

Postes	1938	1941	1942	1943	1944	1945
Capital.....	1508,8	1512,3	1512,1	1516,9	1518,7	1473,7
Réserves	624,5	641,3	671,3	688,6	707,2	708,8
	2133,3	2153,6	2183,4	2205,5	2225,9	2182,5

On sait qu'outre les fonds qui leur appartiennent en propre, les banques travaillent surtout avec les dépôts de leurs clients ou avec les fonds qu'elles empruntent au marché sous forme d'obligations à moyen et à long terme. L'ensemble de ces sommes de nature très diverse constitue les *fonds étrangers*. Ceux-ci représentent d'une part les engagements des banques, et, en même temps, les sommes dont elles disposent, outre les fonds propres, pour effectuer leurs transactions. L'augmentation des fonds étrangers ne traduit donc pas seulement la confiance du public dans les établissements de crédit et dans la monnaie, mais encore un développement favorable de l'économie nationale.

Si l'on examine l'évolution des principales catégories de fonds étrangers en comparaison de 1938, on obtient le tableau suivant :

Fonds étrangers en millions de francs

Catégories et années	Total	dont			
		Comptes de chèques et créanciers à vue	Créanciers à terme	Dépôts d'épargne ¹	Obligations ²
Banques cantonales					
1938	7 182,0	612,0	386,4	2968,4	2772,1
1944	7 503,7	861,0	454,9	3282,6	2415,3
1945	7 679,1	973,6	510,5	3346,2	2345,2
Grandes banques					
1938	3 590,6	1616,6	256,2	537,5	738,7
1944	4 336,6	2254,5	384,9	578,8	639,0
1945	4 777,4	2554,0	441,8	582,3	668,9
Toutes les banques					
1938	15 722,4	2559,5	748,2	6231,8	4985,8
1944	17 493,5	3650,2	1004,1	7157,5	4347,1
1945	18 339,1	4091,9	1146,5	7359,7	4312,0

¹ Y compris les livrets de dépôts.

² Obligations de caisse et emprunts par obligations.

Deux remarques s'imposent :

1. Au total, les fonds étrangers ont poursuivi leur ascension et accusent à fin 1945 un accroissement de 2,6 milliards de francs en comparaison de 1938. Ce mouvement s'explique partiellement par l'activité de l'industrie et des affaires en général, par la liquidation des stocks, par la situation favorable de l'agriculture et aussi par les reprises d'or et de devises de la banque d'émission en faveur des industries d'exportation.

D'une part, c'est l'industrie qui entretient auprès des banques d'importants *avoirs à vue* que pour l'instant elle ne peut ni utiliser d'une manière suffisante pour faire des achats de matières premières, ni investir en raison de la grande liquidité du marché. D'ailleurs, seul un investissement à court terme pourrait entrer en ligne de compte, car une partie de ces fonds devra,

dès que nos possibilités d'importation se seront améliorées, servir à la reconstitution des stocks de matières premières. D'autre part, l'accroissement des fonds étrangers provient aussi de dépôts d'une nature toute différente : *l'épargne*. Si l'on entend parfois exprimer l'opinion qu'en raison de la hausse des prix, des impôts élevés et des craintes de dévaluation, la volonté d'épargner traverse une crise, d'après les chiffres absolus, celle-ci ne présente pas encore un caractère bien marqué et, si une certaine paresse de l'épargne a été observée ici ou là, on ne peut pas parler d'un phénomène généralisé. Dans toutes les catégories de banques, l'épargne accuse un progrès persistant, bien qu'en 1945 cet accroissement ait été inférieur à celui des trois années précédentes. Relevons que l'augmentation des fonds étrangers de 846 millions de francs est considérable si l'on songe que plusieurs banques ont cherché, vu la liquidité du marché, à décourager la constitution de dépôts, qu'en outre, les émissions d'emprunts ont momentanément soustrait 1,1 milliard de francs au marché et qu'enfin l'épargne a largement été utilisée au remboursement de dettes.

2. La deuxième remarque que l'on peut faire en considérant l'évolution des fonds étrangers, concerne la diminution qu'on observe dans la catégorie des *obligations* à long terme (emprunts par obligations) et à moyen terme (obligations et bons de caisse). Ces fonds d'emprunt ont diminué de 674 millions de francs entre 1938 et 1945. Ce recul peut être attribué à une politique poursuivie par certaines banques tendant à diminuer les fonds étrangers qui, du fait de leur terme de remboursement éloigné sont ceux auxquels le créancier doit servir le taux d'intérêt le plus élevé. Etant donné la grande liquidité du marché, les banques disposent de suffisamment de fonds moins onéreux pour elles et il est compréhensible que dans certains cas, malgré le point de vue de la liquidité, elles n'aient pas renouvelé les obligations de caisse venant à échéance ou qu'elles n'aient pas cherché à en émettre de nouvelles dans une mesure aussi large que lorsque le marché est plus resserré. Il est vrai que par rapport aux deux années précédentes, 1945 accuse une légère augmentation des obligations de caisse, mais cet accroissement est largement compensé par la contraction des obligations à long terme.

Il est juste d'ajouter que ce mouvement ne provient peut-être pas uniquement de ce que les banques refusent des fonds pour lesquels elles n'ont pas d'emploi, mais on décèle également dans le public une certaine tendance à convertir les créances à long terme en fonds plus rapidement disponibles.

L'évolution de l'actif

Examinons maintenant de quelle manière les banques font travailler les fonds qui leur sont confiés en nous arrêtant quelques instants aux principaux postes de l'actif du bilan.

Les sommes qui constituent le fonds de roulement des banques pour leurs opérations courantes se composent des *espèces* qu'elles détiennent *en caisse*, de leurs *avoirs en compte de virement* auprès de la Banque nationale et en *compte de chèques postaux*, tous deux disponibles à vue. Si ces disponibilités ont

*Principaux postes de l'actif
(en millions de francs)*

Catégories et années	Caisse, virement, chèques postaux	Effets de change	Comptes courants, débiteurs, avances et prêts à terme fixe	Avances et prêts à des corporations de droit public	Placements hypothécaires	Titres et participations permanentes
Banques cantonales						
1938	445,3	130,7	1081,9	406,7	5003,4	769,4
1944	247,1	380,3	989,0	350,1	4977,7	1319,9
1945	224,2	412,4	1025,9	356,5	4980,3	1392,8
Grandes banques						
1938	1055,1	446,8	1464,2	95,8	367,0	293,2
1944	400,7	956,2	1363,1	90,9	446,6	1352,3
1945	391,0	982,4	1501,5	83,9	436,9	1357,2
Toutes les banques						
1938	1695,4	631,6	3465,2	624,0	8811,9	1616,2
1944	839,4	1436,5	3284,5	587,1	9138,0	3525,6
1945	790,5	1502,8	3490,0	593,0	9248,8	3679,7

beaucoup diminué depuis 1938, c'est tout d'abord qu'à cette époque, les perspectives de guerre ont engagé les banques à entretenir des encaisses anormalement élevées. Mais la contraction au cours de ces dernières années est aussi due aux possibilités de placement à court terme qu'offrent les prescriptions de la Confédération, ainsi que, spécialement en 1945, à quelques demandes de crédit qui ont commencé à se manifester de la part de l'économie privée.

Ces deux derniers arguments s'appliquent aussi au portefeuille d'*effets de change* qui ne contient pas seulement le papier commercial, mais également les prescriptions des communes, des cantons et surtout de la Confédération. Pour la première fois en 1945, la statistique des banques donne des détails sur la composition du portefeuille d'effets de change. Elle nous apprend que ce poste se décompose comme suit :

	Millions de fr.
Prescriptions de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux . . .	806,1
Prescriptions cantonales	53,2
Prescriptions communales	6,8
Effets de change	<u>636,7</u>
Total	<u>1502,8</u>

Sur les 806,1 millions de prescriptions fédérales, 521,2 millions sont détenus par les grandes banques. Comme à fin 1945 les prescriptions fédérales s'élevaient à 1076 millions, il en résulte que les 4/5 en chiffre rond des prescriptions se

trouvent en mains des banques. Ces chiffres montrent le rôle important que les instituts de crédit jouent dans le financement de la dette flottante de la Confédération.

Mais leur rôle ne s'arrête pas là en ce qui concerne l'aide qu'elles apportent aux pouvoirs publics. Si l'on examine le poste de *titres et participations permanentes* contenant entre autres les obligations à long terme émises par les corporations de droit public, on constate que pour l'ensemble des banques, ce chiffre a augmenté de plus de 2 milliards de francs depuis 1938. A eux seuls, les titres fédéraux détenus par les banques ont augmenté de 1,7 milliard, tandis que sous l'effet de l'amélioration des finances de certains cantons et communes, les obligations de ces corporations de droit public ont diminué dans le portefeuille des banques. En 1938, les obligations fédérales ne constituaient pas le quart de celui-ci (24,57 %) tandis qu'en 1945, elles représentent plus de la moitié des placements de cette nature (54,57 %).

Quant aux *prêts directs aux corporations de droit public*, sous forme d'avances en compte courant, après un accroissement de 37 millions de francs en 1944, celui-ci n'est plus que de 6 millions de francs en 1945, révélant le fait que pendant cette année-là presque tous les cantons ont bouclé leurs comptes avec un résultat plus favorable que l'année précédente.

Dans le domaine des *crédits* accordés surtout à l'industrie, à l'artisanat et au commerce, on constate une diminution continue de 1938 à 1941. Dès lors, le mouvement se renverse, mais ce n'est qu'en 1945 que le niveau des crédits dépasse celui d'avant guerre, consécutivement à la reprise des affaires internationales et au degré élevé de la conjoncture en général. Les banques ont non seulement eu l'occasion de prêter des fonds sous forme d'accréditifs, mais encore d'accorder des avances à leurs clients sur les comptes bloqués par la réglementation à l'égard du dollar ou sur les avoirs en clearing dont le paiement est soumis à un délai d'attente, faute de disponibilités. Mentionnons encore l'augmentation très nette des crédits de construction en 1944 et 1945, indice éloquent de l'activité du bâtiment.

En considérant la part des différentes catégories de banques à l'ensemble des crédits accordés (placements hypothécaires exceptés), on constate qu'en 1945, ce sont les grandes banques qui ont le plus profité de l'augmentation des prêts ; en effet, les deux tiers de cet accroissement leur reviennent, ce qui semble indiquer que ce regain d'activité concerne surtout l'industrie et les grandes maisons de commerce.

Dans le secteur des *placements hypothécaires*, on constate dans l'ensemble une augmentation, tant en 1944 qu'en 1945, mais on peut faire une observation curieuse, surtout en 1944 ; la plus grande partie de cet accroissement n'échoit pas aux banques spécialisées dans les affaires hypothécaires. Ainsi, les placements hypothécaires des banques cantonales accusent une réduction de 12 millions de francs en raison de la concurrence qu'elles rencontrent de la part d'autres prêteurs, tels que les sociétés d'assurances, les caisses de pensions et, depuis ces dernières années, de grandes banques commerciales, et des banques locales non spécialisées dans ce genre de prêts. Ces banques se sont efforcées de trouver de nouveaux emplois pour leurs fonds que, du fait de la guerre,

elles n'ont pas pu engager dans leurs opérations traditionnelles. Ainsi, de 1942 à 1944, les placements hypothécaires des grandes banques ont augmenté de 87 millions de francs ou de près de 25 %. Ce chiffre n'est pas sans importance si l'on songe que ce n'est qu'exceptionnellement que les banques commerciales effectuent cette catégorie d'opérations. En 1945, le mouvement tend à devenir plus normal ; en effet, les prêts hypothécaires des banques cantonales ont de nouveau légèrement augmenté, tandis que ceux des grandes banques sont en régression. L'augmentation de 1945 touche surtout les banques locales, les caisses d'épargne et les caisses de crédit mutuel.

La liquidité

Les modifications survenues dans les bilans des banques, telles que nous les avons exposées ci-dessus, ne sont pas restées sans influence sur la liquidité des bilans bancaires. On sait que le Règlement d'exécution de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne dispose qu'il doit exister une certaine proportion :

- a) entre les disponibilités et les engagements à court terme en fonction du total des engagements ;
- b) entre les disponibilités et les actifs facilement réalisables d'une part et les engagements à court terme en fonction du total des engagements d'autre part.

Etat de liquidité

Catégories et années	Disponibilités en % des engagements à court terme		Disponibilités et actifs facilement mobilisables en % des engagements à court terme	
	exigées par la loi	indiquées par les banques	exigés par la loi	indiqués par les banques
Banques cantonales				
1938	2,81	36,48	28,10	108,03
1944	2,91	16,57	29,06	121,62
1945	2,95	13,59	29,50	115,67
Grandes banques				
1938	4,09	48,85	40,93	99,49
1944	4,18	14,13	41,78	96,74
1945	4,18	12,46	41,85	89,72
Toutes les banques				
1938	3,47	40,46	34,69	102,65
1944	3,57	15,48	35,68	106,46
1945	3,59	13,30	35,92	101,15

Ce tableau montre que non seulement la proportion exigée par la loi s'est accrue, mais encore que celle effectivement indiquée par les banques a sensiblement diminué en 1945. Cependant la marge qui existe encore entre les proportions obligatoires et effectives est si considérable que, malgré la diminution constatée ces dernières années et même partiellement en comparaison de 1938, les banques suisses, dans leur ensemble, restent remarquablement liquides.

Le compte de profit et pertes

Malgré la guerre, les banques suisses sont arrivées à maintenir un courant d'affaires suffisant pour accroître leur bénéfice brut à partir de 1941. Si cette augmentation a été minime en 1944, elle devient plus substantielle l'année suivante et se chiffre par 10 millions de francs au total.

Toutefois, l'examen du compte de profits et pertes nous montre que les dépenses ont augmenté dans une proportion plus forte que le bénéfice brut. En comparaison de 1938, l'augmentation du bénéfice brut s'élevait à 7,25 % en 1944 et à 10,86 % en 1945, tandis que les dépenses accusent un accroissement de 13,14 % et de 17,26 % respectivement. Il en résulte que, malgré un bénéfice brut plus favorable, le bénéfice net reste inférieur en 1944 et 1945 à ce qu'il était avant la guerre. Il est vrai que pour cette dernière année, la différence n'est même plus de 1,5 million de francs.

Compte de profits et pertes (en millions de francs)

Catégories et années	Bénéfice brut	Frais d'administration	Impôts	Pertes et amortissements	Bénéfice net
Banques cantonales					
1938	90,2	33,2	4,9	8,5	43,6
1944	100,3	39,4	5,9	10,9	44,1
1945	104,4	43,4	4,6	11,1	45,3
Grandes banques					
1938	122,5	74,6	7,0	15,5	25,4
1944	123,6	83,7	8,8	9,8	21,3
1945	124,4	84,4	10,1	7,8	22,1
Toutes les banques					
1938	279,9	134,2	21,1	28,9	95,7
1944	300,2	156,4	26,0	26,0	91,8
1945	310,3	163,8	27,2	25,0	94,3

En 1945, le bénéfice net a permis de répartir 71,8 millions de francs à titre de *rémunération du capital* et 17,8 millions de francs aux *réserves*. Si ces chiffres ne sont pas très différents de ceux de l'année précédente, ils montrent que les banques tendent à réduire la rémunération du capital au profit des réserves.

En effet, les montants correspondants de 1938 s'élèvent à 78,5 millions de francs et 15,2 millions de francs respectivement. Notons encore que ce mouvement est surtout visible chez les banques cantonales et locales, tandis que les grandes banques ont enregistré une diminution des dividendes par rapport à l'avant-guerre et que les allocations aux réserves s'élèvent à un demi-million de francs comme en 1938.

Quant au dividende moyen, il a évolué comme suit en pour-cent du capital à renter :

	1938	1944	1945
Banques par actions	4,77	4,21	4,58
Banques coopératives	4,39	3,61	3,60

L'accroissement du dividende des banques par actions provient notamment des modifications survenues dans la composition de ce groupe (élimination de deux grandes banques).

L'évolution des taux d'intérêt

Avant de terminer notre étude sur la situation des banques en 1944 et 1945, jetons encore un coup d'œil sur les modifications qu'ont subies les taux d'intérêt dans l'ensemble des banques suisses.

Ainsi qu'il ressort du tableau suivant, la baisse des taux d'intérêt qui s'était déjà amorcée avant la guerre s'est poursuivie dans l'ensemble.

Les taux moyens d'intérêt en pour-cent

Années	Intérêts passifs				Intérêts actifs Placements hypothécaires
	Dépôts d'épargne	Livrets de dépôts	Obligations de caisse	Emprunts par obligations	
1938	2,64	2,48	3,64	3,96	3,87
1944	2,55	2,22	3,16	3,55	3,78
1945	2,53	2,20	3,07	3,46	3,73
Baisse des taux d'intérêt par rapport à 1938 en pour-cent					
1945	4,17	11,29	15,66	12,63	3,62

En comparant les taux d'intérêt de 1945 à ceux de 1938 on remarque que la baisse est plus forte pour les intérêts passifs que les banques servent à leurs déposants que pour les intérêts actifs qu'elles prélevent sur leurs prêts. La réduction est surtout marquée pour les obligations de caisse et les emprunts

par obligations, c'est-à-dire pour les fonds à moyen et à long terme en raison de la pression exercée par les nouvelles émissions de la Confédération, dont le taux moyen s'est élevé en 1945 à 3,01 %.

Conclusions

De la revue ci-dessus, on peut conclure que l'appareil bancaire suisse a bien résisté aux effets de la guerre. Il s'est adapté avec facilité aux tâches nouvelles qui se sont présentées à lui, principalement en ce qui concerne son rôle d'intermédiaire entre l'épargne nationale et le grand débiteur qu'est la Confédération.

Depuis la fin de la guerre, les banques suisses connaissent, elles aussi, la période de reconversion, surtout celles dont les affaires sont dirigées vers les opérations internationales. Ainsi, un premier pas a été fait pour redonner aux banques la place qu'elles occupaient autrefois dans le trafic international des paiements. Pour les pays avec lesquels la Suisse a conclu des accords de paiement, les règlements étaient à l'origine centralisés par les banques d'émission. Peu à peu, on a introduit le système des paiements décentralisés permettant aux banques agréées de reprendre contact avec leurs correspondants étrangers, tout en retrouvant une de leurs fonctions traditionnelles.

L'économie de paix posera sans doute de nouvelles tâches aux banques suisses, tant dans le domaine de leur approvisionnement en fonds étrangers que dans celui du placement de ces fonds dans l'économie.

Toutefois, les barrières qui subsistent entre les pays ne disparaîtront pas de si tôt et il faut s'attendre que les banques aient encore bien des difficultés à vaincre avant de retrouver la position internationale qu'elles occupaient avant la guerre.

J. P.